

# Fiche d'information

## Le SRD

### (Service de Règlement Différé)

Ce document d'information non contractuel n'a pas vocation à être exhaustif

Mise à jour en décembre 2017

Sur le marché actions français, il est possible d'intervenir de 2 manières :

- au comptant : vous réglez vos titres dès que votre ordre d'achat est exécuté ou vous les livrez dès que votre ordre de vente est exécuté.
- au SRD : cela permet de reporter le règlement ou la livraison de certains titres à la fin du mois boursier.

## L'ESSENTIEL

### CARACTÉRISTIQUES

Lorsqu'un investisseur précise « Service de Règlement Différé » lors du passage d'ordres, le dénouement des opérations, c'est-à-dire le règlement des titres achetés ou la livraison des titres vendus, s'effectue le dernier jour du mois civil. Il existe un calendrier propre à ce marché qui définit les jours des liquidations. Le mois boursier correspond au temps qui s'écoule entre deux dates de liquidation.

*Exemple* : vous achetez 10 actions d'une société à 29 € le 13 mars. Le 15 mars, les actions ont atteint un cours de 32 €. Vous décidez de les vendre. Le 31 mars, vous êtes donc débité de 290 € (29 x 10) et crédité de 320 € (32 x 10). Vous n'enregistrez réellement que la plus-value de 30 €.

## AVANTAGES

Effet de levier	Le SRD permet d'investir avec un effet de levier pouvant aller jusqu'à 5.
Report du règlement des titres	Permet de profiter d'une hausse ou d'une baisse des cours que l'on a anticipées

Sur le SRD, on a ainsi la possibilité d'acheter et de vendre, moyennant le paiement d'une commission, la même action au cours du même mois boursier, sans pour autant toucher à son capital.

## RISQUES

Effet de levier	Possibilité de perdre un montant supérieur aux capitaux investis.
Report du règlement des titres	Fluctuation des cours.

Le SRD permet d'investir sur certaines valeurs avec un effet de levier.

Le passage d'ordres au Service de Règlement Différé (SRD) peut être extrêmement lucratif, mais il est aussi extrêmement risqué.

L'effet de levier permet de multiplier les gains, mais peut aussi multiplier les pertes. À ce titre, il est déconseillé à tous les investisseurs qui ne sont pas « avisés » et à ceux qui ne sont pas prêts à prendre des risques à la hausse comme à la baisse des marchés. Investir sur le SRD, c'est anticiper sur l'évolution des actions à très court terme, d'où une prise de risque maximale.